

Objet : Taxe d'apprentissage

A Carquefou, le 19 Novembre 2021,

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre association est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage hors quota.

Nous serions heureux que vous acceptiez de participer au fonctionnement de l'ANSEP2A qui favorise le maintien et le développement des structures associatives (ensembles instrumentaux, écoles de musique, danse, théâtre...) en milieu rural comme en milieu urbain et œuvre pour un enseignement artistique de qualité.

En nous versant cet impôt, comme la loi vous en laisse la possibilité, vous contribueriez de manière efficace à la formation des professeurs de musique, danse et théâtre, des dirigeants et des bénévoles en France ainsi qu'à la lutte contre l'isolement de ces structures associatives.

Depuis 2016, notre formation pédagogique de niveau 4 est certifiée par le RNCP du Ministère du Travail.

Si vous acceptez notre demande, vous devrez effectuer votre versement auprès :

- de notre association directement.
- d'un organisme agréé, en précisant à l'emplacement prévu à cet effet « bénéficiaire : ANSEP2A ».

Par avance, nous vous remercions de l'effort que vous pourrez faire en faveur de notre association et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le conseil d'administration
La Présidente,
Madame TAVAUX Isabelle

